



# PROJET EDUCATIF

SALON VACANCES LOISIRS

*Des temps éducatifs et de loisirs  
indispensables*

**Accueil Collectif de Mineurs  
La Bastide Haute**

Association Salon Vacances Loisirs - Quartier du Talagard - 13300 SALON de provence  
Tél : 04.90.53.57.29 / 06.10.76.92.86 – email : centre-aerer@wanadoo.fr

# SOMMAIRE

Avant-propos .....	Page 1
Le cadre du projet éducatif .....	Page 1
Le cadre réglementaire .....	Page 2
• Le projet éducatif et le projet pédagogique .....	Page 2
• Décret n°2002-885 du 3 mai 2002 .....	Page 2
Le cadre juridique de l'accueil des mineurs .....	Page 3
Les orientations politiques sur Salon de Provence .....	Page 3
Les orientations politiques des élus associatifs .....	Page 3
La structure organisatrice .....	Page 4
Les éléments du diagnostic .....	Page 4
Les objectifs éducatifs de l'ACM de SVL .....	Page 5
Du projet éducatif aux projets pédagogiques .....	Page 6
Un accueil porteur de valeurs	
• Les valeurs et finalités .....	Page 6
• La citoyenneté .....	Page 6
• L'autonomie et la responsabilité .....	Page 7
• La laïcité .....	Page 7
• L'accueil des enfants porteurs de handicap : Prise en compte et intégration	Page 7
• L'éducation au développement durable .....	Page 8
• Eduquer à et par la diversité .....	Page 8
• La coéducation .....	Page 8
L'accueil, la relation aux familles .....	Page 8
Les rythmes éducatifs .....	Page 8
Les partenaires .....	Page 9
L'organisation (principes généraux) .....	Page 9
Les moyens nécessaires .....	Page 10
• Les moyens humains .....	Page 10
• Les moyens techniques .....	Page 10
• Les moyens financiers .....	Page 10
L'équipe pédagogique .....	Page 11
• L'écoute .....	Page 11
• Le dialogue .....	Page 11
• L'observation .....	Page 11
• L'adaptation .....	Page 11
• L'innovation .....	Page 11
• L'autorité .....	Page 12
Nos activités .....	Page 12
L'évaluation du Projet Educatif .....	Page 12

## **Avant Propos**

L'association Salon Vacances Loisirs suit un mouvement d'éducation populaire, de recherche et d'action pédagogique. Elle milite pour une éducation permanente et globale.

L'Éducation Populaire a comme postulat que chacun doit avoir accès à un cadre favorable pour apprendre, s'ouvrir vers l'extérieur et trouver sa place dans la société. Les valeurs de l'éducation populaire reconnaissent à chacun la volonté de progresser, de s'épanouir et de développer des apprentissages citoyens et ce dans le respect de la convention des droits de l'enfant.

Les fondements de l'éducation permanente nous invitent à penser que tous les individus ont la capacité à se développer tout au long de leur vie s'ils en ont le désir et les possibilités. En situant nos activités et nos actions en contact étroit avec les réalités, l'association valorise les expériences des enfants. Il est important pour nous d'amener ces enfants à réaliser que l'apprentissage ne concerne pas que les matières fondamentales scolaires, mais qu'il s'applique à tous les objets et instants de la vie.

Le projet associatif s'inscrit pleinement dans la société pour laquelle il cherche à agir.

Toutes nos orientations et choix d'actions sont régulièrement pensés et définis en fonction des contextes sociaux et environnementaux.

Pour permettre la mise en œuvre du projet éducatif, l'association assure un rôle d'accompagnement, de conseil, de formation dans le respect de l'autonomie des projets des acteurs.

Ce document s'inscrit dans la continuité des textes qui fondent l'action de l'association.

L'Assemblée Générale de l'association est garante de l'évaluation et de l'évolution du projet éducatif.

Le conseil d'administration met en œuvre tous les moyens nécessaires à cette évolution.

## **Le cadre du projet éducatif**

Les concentrations urbaines, les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du travail, rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle régulière.

Les loisirs de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

1. un service de garde collective des enfants, utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent.

L'ACM (accueil collectif de mineurs) doit donc assurer dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

2. un service d'accueil et d'activités pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces de l'ACM pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser.

3. un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des enfants au sein de l'ACM en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille et école en particulier).

Ces trois fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des ACM et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales : écoles, associations sportives, culturelles, sociales ; élus municipaux) favorisent cohérence pédagogique et accès à la citoyenneté.

Les structures de loisirs de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe.

Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des compétences de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations ...).

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences.

Le projet éducatif que nous proposons repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent à l'ACM.

De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par la direction et l'équipe d'animation, professionnels mis en place par SVL.

Ils s'appuient sur un projet pédagogique adapté à chaque période d'accueil, ce projet devra donc être actualisé régulièrement. Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement de l'ACM ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent.

Les familles et la municipalité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.

## Le cadre réglementaire

### • Le projet éducatif et le projet pédagogique

Elaboré par l'organisateur, le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de l'accueil. Le projet éducatif est porté à la connaissance de la direction et des animateurs avant leur entrée en fonctions et est communiqué aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers.

Le projet pédagogique est élaboré par la direction en concertation avec l'équipe d'animation, et précise les éléments suivants :

- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre.
- la répartition des temps respectifs d'activité et de repos.
- les modalités de participation des mineurs.
- le cas échéant, mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap.
- les modalités de fonctionnement de l'équipe d'animation.
- les modalités d'évaluation de l'accueil.
- les caractéristiques des locaux et espaces utilisés.

- **Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles / J.O n° 105 du 5 mai 2002 page 8962**

### Article 2

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui dirigent et animent le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions.

### Article 3

La personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en œuvre le projet éducatif mentionné ci-dessus et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

## **Le cadre Juridique de l'accueil des mineurs**

**L'article 13 de la loi du 13/07/01** précise l'obligation juridique pour tout organisateur de définir un projet éducatif dans le cadre de l'accueil de mineurs ainsi que les règles et modalités d'accueil de ces mineurs.

**L'article 8 de la loi du 13/07/01** spécifie les conditions particulières pour qu'une association possède l'agrément Jeunesse et Education populaire (gestion démocratique de l'association, intervention dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire) ainsi que la composition des instances dirigeantes

## **Les orientations politiques sur Salon de Provence**

La ville avec le soutien de l'Etat, la CAF, le Conseil Général mène, pour l'ensemble des jeunes salonais de 3 à 18 ans, un ensemble d'actions favorables à leur épanouissement personnel, à l'amélioration de leur scolarité et à l'apprentissage de la vie sociale.

Un véritable Projet Educatif Local pour tous a été défini avec l'ensemble des acteurs éducatifs (les associations, l'Education Nationale, les services municipaux, les responsables sociaux...) sans oublier les parents et les enfants.

Il se traduit notamment par deux contrats :

- le **C.E.L.** : le Contrat Éducatif Local, signé entre la commune et l'état;

- le **C.E.J.** : le Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la commune et la CAF (et remplaçant le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre).

Il prend en compte les différents temps libres de l'enfant (périscolaire et extrascolaire)

Ce service d'accueil bénéficie d'un agrément d'ouverture en Accueil Collectif de Mineurs, délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports.

Les coûts de fonctionnement, représentés principalement par des charges de personnel et sont couverts en partie par :

- Les participations des familles,
- Les prestations de service de la CAF des Bouches du Rhône,
- La subvention de fonctionnement de la Ville de Salon de Provence.

La ville de Salon-de-Provence et la Caf des Bouches-du-Rhône ont signé le troisième Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) à la Mairie de Salon-de-Provence en faveur du développement de l'offre d'accueil pour l'enfance et la jeunesse.

Les objectifs principaux de ce contrat sont de :

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- Permettre l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

## **Les orientations politiques des élus associatifs**

La structure accueille les enfants de façon ponctuelle ; il n'empêche que ce temps si court soit-il, reste un moment privilégié pour partager avec ce public les valeurs que nous supposons être les plus positives pour aborder notre monde.

Se fixer l'objectif de favoriser l'intégration des enfants dans leur environnement social suppose donc de leur faire passer un certain nombre de messages éducatifs au travers de l'action. Il s'agit entre autre de les convaincre qu'on ne vit pas dans un collectif quel qu'il soit sans se conformer à des principes essentiels.

Le contexte qui les entoure doit leur permettre d'exercer pleinement leur liberté de penser et favoriser leurs expressions artistiques, sportives, politiques ou autres...

Cette liberté ne peut se concevoir sans responsabilisation de l'individu et donc une prise de conscience de certaines limites.

## **La structure organisatrice**

Salon Vacances Loisirs est une association de type loi 1901, créée en 1962 pour assurer les missions suivantes au service des salonais.

- Favoriser l'épanouissement personnel des enfants âgés entre 4 et 12 ans.
- Aider à leur adaptation à l'environnement social, économique et urbain.
- Contribuer au développement de la solidarité et de la vie démocratique au sein de la commune.

Pour assurer ces missions, Salon Vacances Loisirs :

- Organise des activités diversifiées en fonction des besoins, des demandes et des possibilités.
- Coopère avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune, notamment les parents, les enseignants et les partenaires locaux.

## **Les éléments de diagnostic**

Au cœur de la Provence, Salon de Provence est située au carrefour des voies reliant l'Italie à l'Espagne. 2000 ans d'activités humaines ont façonné ce pays situé aux confins de la Durance, de la Crau et des Alpilles.

Ville accueillante à la qualité de vie partagée, riche d'un patrimoine qu'elle sait mettre en valeur, elle compte aujourd'hui :

- 44 263 habitants (source INSEE 2013) répartie comme suit:

- 18 757 familles :
  - 4748 couples sans enfant
  - 5112 couples avec enfant(s)
  - 1 941 familles monoparentales
  - 6495 personnes habitant seule
- Les établissements scolaires :
  - Etablissements publics primaires :

Rentrée 2016/2017 maternelles : 1618 enfants salonais

Rentrée 2016/2017 élémentaires : 2 524 enfants salonais

- Etablissements privés :

La présentation : 453 enfants (153 maternelles et 250 élémentaires)

Viala Lacoste : 130 enfants

## Les objectifs éducatifs de l'Accueil Collectif de Mineurs de SVL

Les vacances collectives (Accueil Collectif de Mineurs avec ou sans Hébergements) que nous proposons sont des lieux d'éducation, de découverte et d'apprentissage. Nous cherchons à faire vivre aux enfants et aux adolescents de vraies vacances alimentées d'activités variées dans un cadre de vie épanouissant.



## Du projet éducatif aux projets pédagogiques

Chaque période d'activités (vacances scolaires, mercredis et périscolaire) fera l'objet d'un projet pédagogique spécifique et progressif, puisant sa source dans le Projet Educatif.

Les contours des projets pédagogiques seront élaborés par l'équipe de direction et validés en coordination « animation », puis seront déclinés de manière fonctionnelle au sein des équipes d'animation. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets éducatifs seront assurés par la commission « enfance jeunesse » de SVL (émanation du conseil d'administration). En outre, le projet éducatif fera l'objet d'une évaluation globale annuelle et d'une mise en perspective au cours d'une réunion plénière à laquelle seront conviés :

- Les élus municipaux concernés
- Les directeurs d'école
- Les adhérents
- Un représentant de la CAF
- Un représentant de la DDRJS
- Les membres de la commission enfance jeunesse
- Les équipes pédagogiques
- Le directeur de SVL

Les amendements éventuels consécutifs à cette évaluation feront alors l'objet d'une réactualisation du projet éducatif auprès des services déconcentrés du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative.

Le présent projet éducatif sera affiché à l'entrée de chaque lieu d'accueil ainsi que les projets pédagogiques et les programmes d'activité.

Le règlement intérieur sera distribué aux parents.

## Un accueil porteur de valeurs

### • Les valeurs et les finalités

Aujourd'hui, plus que jamais dans un contexte où les liens sociaux se distendent, où les groupes s'atomisent faisant place à l'individualisme, nous devons réaffirmer notre volonté de faire de notre accueil de vacances un espace d'éducation au « vivre ensemble » dans l'objectif d'une transformation sociale.

Nos valeurs nous indiquent que c'est en partant de l'individu que nous pouvons construire une société. C'est pourquoi nous prenons en compte autant la dimension individuelle que collective de la personne. L'éducation telle que nous la concevons participe au double processus d'autonomisation et de socialisation des enfants. Aider chaque enfant à grandir, à être soi avec les autres, en participant à une expérience de vie collective originale.

### • La citoyenneté

La citoyenneté est une activation des valeurs de compréhension mutuelle et de solidarité. Elle tend à susciter chez l'enfant une attitude constructive en lui faisant prendre conscience des autres et du monde dans un esprit de tolérance.

Nous souhaitons une société organisée économiquement, socialement et politiquement de telle manière que chacun s'y sente responsable et membre actif à part entière. Ce projet suppose des individus informés et conscients, aptes à réaliser leurs potentialités créatives, acceptant de se confronter à la société non pour la subir, mais pour en impulser et en modifier sans cesse le devenir.



- **L'autonomie et la responsabilité**

L'autonomie peut être conçue comme la faculté d'agir par soi-même en se donnant ses propres règles de conduite, d'être capable de connaître ses limites, de faire des choix en ayant conscience de l'autre.

Nous considérons qu'elle résulte d'apprentissages que nous favorisons dans le cadre de nos projets. L'un des enjeux est l'appropriation des règles d'environnement social tout en gardant un esprit critique.

Pour nous, l'acte éducatif permet à l'individu d'évoluer d'une situation de dépendance vers une situation d'indépendance grâce aux interactions.

Nous accompagnons les enfants à devenir des sujets responsables, c'est-à-dire volontaires et conscients de leurs actes afin d'en assumer les conséquences.

- **La laïcité**

Elle est fondée sur le respect et l'ouverture tout en distinguant ce qui relève du domaine public et du domaine privé. La laïcité, le respect et la fraternité sont les fondements d'une vie harmonieuse et source d'échanges.

Pratiquer la laïcité comme l'ouverture à la compréhension de l'autre, c'est accepter ses différences dans le respect du pluralisme sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de conviction, de culture et de situation sociale. Œuvrer pour la laïcité c'est réaffirmer la liberté d'expression de chacun, contre toute forme de discrimination, d'exclusion et d'injustice.

Nous apportons à l'application de la laïcité une véritable dimension éducative. Elle concerne l'équipe d'encadrement tout comme les enfants.

Les équipes d'encadrement doivent répondre à une mission éducative en lien direct avec le présent projet. Cette mission d'éducation à la laïcité nécessite de leur part une neutralité religieuse ou politique.

- **L'accueil des enfants porteurs de handicaps : Prise en compte et intégration**

Le temps des vacances et de loisirs est un levier pour changer le regard porté par notre société sur le handicap. C'est pourquoi, nous agissons en faveur de l'accueil collectif de mineurs en situation de handicap.

Pour que l'intégration dans le groupe puisse advenir, une adaptation des pratiques éducatives et des moyens mis en œuvre est nécessaire. Ainsi, l'accueil de l'enfant en situation de handicap ne pourra se faire qu'après la prise en compte de la singularité de sa situation.

Toutes les demandes seront prises en compte en veillant à assurer un accueil optimal de l'enfant dans le groupe.

Un dialogue clair avec les familles permettra de l'organiser au mieux tant pour l'enfant lui-même que pour sa famille, les autres enfants et les encadrants.

L'association se dotera des moyens nécessaires pour cet accueil dans la limite de ses possibilités matérielles, humaines, financières et pédagogiques. En outre, elle peut conventionner avec tout organisme compétent susceptible de contribuer à l'accueil optimal de l'enfant.

L'association évaluera ses limites quant à sa faculté d'intégration en fonction des demandes et se réserve le droit de refuser l'accès à un enfant dans la mesure où il y aurait prise de risques non maîtrisables pour l'équipe pédagogique, le groupe d'enfants ou l'enfant lui-même ou un manque de moyens permettant l'accueil dans de bonnes conditions.

- **La coopération**

La cohésion du groupe est recherchée grâce à une organisation coopérative, participative et ouverte.

Ce projet nécessite l'adoption de démarches pédagogiques qui proposent à l'enfant une réelle place d'acteur au sein de l'ACM et des dispositifs lui permettant d'agir collectivement.

C'est pourquoi, la dynamique et la régulation de la vie collective sont favorisées par le dialogue et l'écoute. Elles permettent des relations interpersonnelles fondées sur la tolérance, la considération et le débat.

### • **L'éducation au développement durable**

SVL est ancré dans un environnement et un territoire donné. Ainsi, participer au sein de nos activités veut dire « s'impliquer dans une éducation au développement durable pour une prise de conscience de l'environnement dans lequel l'enfant se trouve ».

Lorsque nous parlons environnement, nous pensons autant à la nature, au paysage, qu'à l'environnement social proche.

Notre ACM favorise une insertion dans les environnements naturels, sociaux et citoyens en :

- amenant les enfants à agir en citoyens actifs, responsables et ouverts sur leur communauté et sur le monde ;
- mettant l'accent sur la préservation de l'environnement, la gestion des ressources, la construction de solidarités ;
- menant les enfants et les adultes à poser des gestes citoyens concrets qui favorisent l'émergence de valeurs (solidarité, respect, partage, coopération...).

### • **Eduquer à et par la diversité**

Cette approche de l'éducation s'inscrit dans des valeurs liées à la lutte contre le cloisonnement social, et pour l'ouverture à l'autre : accepter l'autre dans toute sa diversité.

Les orientations éducatives choisies cherchent à favoriser l'ouverture interculturelle et la réduction des exclusions.

### • **La coéducation**

Nous définissons la coéducation par des liens spécifiques que nous établissons avec tous les acteurs. Ainsi, nous cherchons à associer l'enfant à l'acte éducatif. Cette pratique que nous valorisons est l'un des fondements de l'Education Nouvelle. Les apprentissages fondamentaux du « vivre ensemble » relèvent de pratiques démocratiques qui prennent sens dans le déroulement du séjour. Ils favorisent le développement de la citoyenneté active et l'apprentissage de la solidarité qui sont nos fondements éducatifs.

## **L'accueil, la relation aux familles**

Accompagner les parents dans la gestion des temps libres de leurs enfants c'est agir en faveur de la coéducation.

En ce sens, il convient de conforter ou renforcer au mieux la place des familles dans la réflexion, la participation et la co-construction des cadres d'actions des accueils de loisirs.

Pour ce faire, il s'agit de proposer des modalités d'accueil spécifiques propices à l'écoute des familles pour favoriser la compréhension réciproque, afin de nouer des relations constructives et de confiance entre les professionnels et les familles.

Dans un second temps, les équipes doivent faire preuve d'innovation pour faciliter la participation des parents, à partir de cadres souples d'accès permettant une implication ponctuelle ou sur la durée.

Pour assurer le lien, les équipes se doivent de développer un dispositif communicationnel diversifié garantissant la diffusion de l'information auprès des publics.

## **Les rythmes éducatifs**

Les cadres d'activités sont conçus de manière à être adaptés aux capacités et à l'âge des enfants et jeunes afin que chacun puisse participer.

Les rythmes prennent en compte la nature des activités proposées, les groupes d'âges, la saisonnalité et les moyens disponibles pour assurer la sécurité et le confort.

Pour chacun des groupes d'âges, les temps d'activités et de repos sont ajustés, avec pour les plus jeunes des activités de courte durée alternées par des temps de repos plus fréquents.

Lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les équipes pédagogiques doivent particulièrement veiller aux conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre.

Durant les vacances scolaires, il convient d'anticiper l'enchaînement des activités sur les sessions hebdomadaires ou les séjours, en alternant les temps forts et les temps de récupération, les temps de concentration et de relâchement.

Il s'agit là de veiller à ce que chacun accède à l'ensemble des activités proposées pour partager un cadre éducatif mettant en valeur le faire ensemble, la réciprocité et l'entraide.

## **Les partenaires**

Les familles constituent les principaux partenaires du projet éducatif.

L'Éducation nationale est un autre partenaire important. Directeurs des écoles élémentaires, enseignants, principal, CPE et professeurs du collège sont les interlocuteurs privilégiés pour mener des actions éducatives cohérentes pour les enfants. Des liens qui devront être renforcés avec l'évolution des rythmes scolaires.

Les partenaires institutionnels comme la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports (DDCSJS), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou encore la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) sont des interlocuteurs privilégiés et des soutiens pour la mise en place des activités et des projets.

Des partenariats existent et sont à développer avec les autres Services de la Ville comme la direction du Service Education Jeunesse, la direction des Sports, ... tout comme des partenariats qui peuvent se renouveler ou se créer avec des partenaires locaux (associations, institutions, entreprises...)

## **L'organisation (principes généraux)**

L'accueil devra être le plus souple possible afin de permettre :

- La pratique d'une autre activité en parallèle de l'ACM (le mercredi hors vacances scolaires)
- Le respect des choix et des rythmes de l'enfant.
- La prise en compte des besoins de garde.

Quels que soient les thèmes retenus, chaque période d'activité s'attachera à proposer un large panel d'activités permettant de par la diversité, l'épanouissement des enfants.

Ces activités pour la plupart chercheront à permettre les collaborations et la réalisation de projets entre enfants. De plus, une attention particulière sera accordée aux activités privilégiant la découverte de l'environnement et celles conçues en partenariat.

A l'issue de chaque période d'activité un temps convivial sera organisé pour recueillir l'avis des parents, enfants et partenaires sur la période expirée et recueillir les suggestions sur les périodes à venir.

## Les Moyens nécessaires

### • Les moyens financiers

A partir des projets pédagogiques, des budgets spécifiques seront élaborés par période, par l'équipe de direction.

Si l'équilibre financier et le respect strict de la réglementation constitueront les bases d'élaboration budgétaire, une réserve financière permettra de favoriser selon les possibilités et priorités, la mise en œuvre d'actions non prévues au budget initial.

### • Les moyens techniques

SVL bénéficiera de locaux spécifiquement attitrés :

- L'ACM de la Bastide Haute pour les temps d'animation et les locaux de l'école élémentaire de la Bastide Haute pour les temps de repas.
- Durant les vacances scolaires (dans la limite des disponibilités) l'ACM bénéficiera d'un accès privilégié aux autres structures de la ville : piscine, ludothèque, bibliothèque, gymnase,...
- Concernant les moyens de transport, l'ACM pourra utiliser le parc automobile associatif en étroite collaboration et coordination avec le Service Education Jeunesse qui gère ce parc.
- L'ACM bénéficiera, au sein de son principal local, d'une dotation spécifique en matériel d'activités (petites fournitures et matériel fongible). De plus, une dotation collective en matériel plus coûteux sera constitué en lien et complémentarité avec les autres activités.

### • Les moyens humains

L'ensemble du personnel permanent répond aux exigences réglementaires en matière de qualification, les taux d'encadrement faisant l'objet d'une attention qualitative particulière pour renforcer l'approche éducative et apporter un confort pédagogique en situation d'animation. Il y a donc nécessité de privilégier la stabilité des équipes.

Cela induit :

- De favoriser un bon climat de travail.
- De poursuivre une politique de formation continue cohérente et anticipée.
- De chercher à pérenniser les emplois et à développer une dynamique de progression interne.
- Un personnel en nombre suffisant (dans le respect de la réglementation en vigueur) et suffisamment qualifié pour faire face aux enjeux éducatifs promus.
- Un accueil organisé et anticipé des stagiaires en formation professionnelle (BAPAAT, BPJEPS,...) permettant de développer des projets transversaux et d'apporter un regard extérieur au fonctionnement.
- Le recours ponctuel à un personnel d'appoint, porteur de compétences spécifiques (activités scientifiques, culturelle ou sportives par exemple) afin de permettre la concrétisation des volontés de diversité et de complémentarité.
- Des responsables de l'ACM ayant des qualifications professionnelles et/ou une expérience professionnelle conséquente, dotés d'une large autonomie de décision et de fonctionnement (dans le recrutement des équipes non permanentes, dans l'élaboration et le suivi budgétaire, dans l'organisation des emplois du temps et dans la déclinaison des projets pédagogiques) en concertation avec le Président de SVL.

## L'équipe pédagogique

Chaque membre de l'équipe d'encadrement de SVL doit :

- Se questionner sur ses valeurs, ses idées, ses acquis, ses habitudes, les situations qu'il rencontre afin de pouvoir faire évoluer ses pratiques.
- Être disponible pour tous les jeunes.
- Pratiquer l'écoute.
- Dialoguer avec confiance et complémentarité.
- Instaurer une organisation de vie collective favorisant le développement harmonieux de la personnalité du jeune.
- Instaurer une relation pédagogique ouverte et de confiance, interactive respectant l'autre, associant l'enfant à l'acte éducatif.

Dans ce type de relation, l'animateur doit posséder et mettre en œuvre au quotidien :

- un savoir étendu dans sa spécialité,
- des connaissances en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, ainsi qu'une pratique des phénomènes relationnels (vie de groupe) qui rendent possible ses tâches éducatives non seulement auprès des jeunes mais aussi au sein de l'équipe dont il est membre.

Inspirée par l'Education Nouvelle toute l'équipe d'encadrement s'investit dans les pratiques suivantes :

- **L'écoute**

Pour prendre en compte l'avis et la parole de tous, les personnels d'encadrement doivent savoir faire preuve d'empathie, mais aussi d'analyse et de discernement. C'est ainsi qu'ils seront à même de comprendre la parole des jeunes.

L'aptitude des animateurs et directeurs à l'écoute est enrichie par la formation et la pratique réflexive que nous mettons en œuvre au sein de notre ACM.

- **Le dialogue**

Il permet de fonder une relation éducative sur le respect et la confiance. Par ailleurs, l'échange est un outil qui permet de mieux appréhender les attentes et les problématiques des enfants pour adapter nos pratiques.

- **L'observation**

Elle est l'un des fondements des pédagogies actives qui permet de relever les indicateurs et les informations non-dites au cours des activités et d'évaluer les situations d'éducation. C'est un recueil favorisant l'adaptation et l'innovation sur lesquelles vont pouvoir se fonder des pratiques éducatives centrées sur le groupe.

- **L'adaptation**

Chaque enfant, chaque situation éducative est différente. C'est pourquoi un éducateur doit, à chaque instant, s'adapter et adapter ses pratiques afin de répondre et d'agir au mieux lors des temps éducatifs.

- **L'innovation**

Elle est une pratique qui consiste à apporter de nouvelles réponses, inconnues aux besoins particuliers d'adaptation de pratiques. Les animateurs savent que, souvent, les situations éducatives nécessitent un recours à leur imagination. Ainsi, une bonne connaissance du public, de la situation et des fondements pédagogiques s'avère nécessaire.

## • **L'autorité**

Nous ne confondons pas autorité avec autoritarisme. L'autorité correspond à la posture de l'animateur bienveillant, soucieux du respect du cadre établi, faisant de lui un référent pour l'enfant. Ce dernier peut ainsi être rassuré, accorder sa confiance et parler ou se confier si nécessaire.

Les spécificités des vacances à SVL sont liées à l'ouverture que nous pratiquons durant notre accueil et à nos pratiques pédagogiques dites « actives ». Nous cherchons par ces deux biais à agir efficacement contre les inégalités d'accès aux vacances, les exclusions et pour l'éducation à la citoyenneté. Dans cette perspective, nos orientations éducatives privilégient l'ouverture, la prise de conscience de l'environnement, la responsabilisation, la coéducation et la mixité entre les enfants participants à nos activités.

Les pratiques de l'équipe pédagogique sont source de modèle et de repères pour les enfants. Elles relèvent de postures spécifiques de nos équipes d'animation. L'accueil que nous proposons est un lieu d'initiation, de réalisation de projets individuels et collectifs, de créativité et d'approche de nouvelles activités contribuant à la construction de la personnalité des enfants et des adolescents. Tous ces travaux invitent nos équipes à se questionner et développer des pratiques pédagogiques adaptées.

## **Nos activités**

Nos valeurs ainsi que nos orientations éducatives prennent forme pédagogiquement à travers les activités que nous proposons dans le cadre des vacances collectives.

Nos équipes d'encadrement cherchent à adapter au mieux le choix des activités de façon à ce qu'elles répondent aux attentes, désirs et besoins de l'âge des enfants et ce en fonction de leur développement. Ces activités devront tenir compte des aspects réglementaire et sécuritaire.

Il existe toujours, une forte demande d'activités variées, ainsi que d'autres attentes, souvent d'ordre relationnel (se faire des copains, disposer de son temps, découvrir et se découvrir...).

L'activité reste un moyen et non une fin. Cela engage nos équipes à faire évoluer les activités choisies par les enfants vers des projets qui favorisent l'exercice de leur pouvoir de décision.

Nous restons ainsi fidèles à nos orientations pédagogiques relevant de la psychosociologie qui conduit à faire de tous les membres d'un projet, des acteurs qui prennent ensemble des décisions qui les concernent.

## **Évaluation du projet éducatif**

Le projet éducatif pourra alors être revu, corrigé et agrémenté suite aux bilans et remarques :

- Des équipes pédagogiques
- Des parents
- Des organisateurs (administrateurs de l'association) et personnes associées à la réflexion (élus locaux).

Fait à Salon de Provence le **5 mai 2017**.  
Pour le Conseil d'Administration,  
Le Président,  
Patrick DUPUY

